

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Opérations de rénovation urbaine des quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche - Convention consolidée de rénovation urbaine du 21 mars 2007 - Avenant n°3 - Approbation**

M. Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 12 mai 2005, une convention de rénovation urbaine d'agglomération portant sur les sites des Grésilles à Dijon, du mail à Chenôve, du bief du moulin à Longvic, du centre-ville à Quetigny et du Belvédère à Talant a été signé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Représentant un engagement financier de 180 millions d'euros, elle avait pour objet de rééquilibrer l'offre de logement à loyer modéré à l'échelle de l'agglomération, de développer la mixité sociale et économique de ces quartiers, et d'assurer leur désenclavement et leur bon niveau d'équipement. Plus globalement, il s'agissait de renforcer la cohésion sociale et territoriale de l'agglomération dijonnaise et des Villes engagées dans la démarche.

En mars 2007, une convention consolidée a été signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ainsi qu'avec la Région Bourgogne qui a porté sa contribution à près de 30 millions d'euros. Ce nouvel engagement des différents partenaires a permis de porter l'investissement global sur les quartiers concernés à 294 millions d'euros et d'intégrer le quartier de la Fontaine d'Ouche à cette dynamique d'agglomération.

Après plusieurs années de mise en œuvre, et fort des résultats positifs notamment soulignés par le cabinet Ernst & Young lors de l'évaluation menée en 2009 pour le compte de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, les partenaires de la convention ont souhaité poursuivre leurs engagements et adapter le programme aux évolutions du contexte local.

A cet effet, un projet d'avenant dit n°3 sera prochainement présenté pour approbation à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Cet avenant permettra de prendre en compte un certain nombre d'évolutions des différents projets de l'agglomération, et devrait porter l'engagement financier de l'ensemble des partenaires à 324 millions d'euros.

En ce qui concerne les projets des quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche, les principaux changements suivants seraient apportés.

Pour le quartier des Grésilles, ils portent essentiellement sur l'engagement d'opérations nouvelles et la modification d'opérations déjà conventionnées.

Au titre des nouvelles opérations subventionnées par l'ANRU, il est ainsi prévu la construction par l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon, de la dernière tranche de locaux commerciaux en rez-de-chaussée des immeubles qui borderont la future place Galilée. Il s'agit, grâce aux subventions, de proposer des niveaux de loyers plus abordables notamment pour les commerçants déjà présents sur le site et qui souhaitent être transférés.

En outre, un mail « piétons-vélos », dont le coût est estimé à 300 000 € HT, serait créé pour faciliter les déplacements doux entre la future place Galilée et le parc des Grésilles.

Par ailleurs, au titre des modifications d'opérations déjà conventionnées, il est prévu d'adapter l'opération « Maison des services publics » à l'évolution de l'offre en services publics du quartier avec un recentrage sur la problématique de l'accès à l'emploi, permettant de redéployer plus de 600 000 euros de crédits sur les 1 300 000 € HT prévus initialement au bénéfice d'autres opérations des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche.

Enfin, l'essentiel des autres modifications sur les opérations conventionnées porte sur l'ajustement de leur plan de financement ou de leur calendrier.

Pour le quartier de la Fontaine d'Ouche, de la même manière, les modifications et engagements d'opérations visent essentiellement à prendre en compte les évolutions du projet de restructuration du cœur de quartier suite à la mise en place d'une opération publique d'aménagement par la Ville.

Au titre des opérations nouvelles, et pour un coût de 904 840 € HT, est ainsi prévue la reconstruction de la bibliothèque dont les locaux vont être démolis dans le cadre du projet de restructuration du centre commercial.

Au titre des modifications, la réhabilitation des équipements publics et la démolition des parkings silos du centre commercial seraient fusionnées en une seule et même opération dans le cadre de la restructuration du centre commercial qui sera menée par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (S.P.L.A.A.D.).

Le coût prévisionnel de l'opération de réaménagement de la place de la Fontaine d'Ouche passerait de 280 000 € à 380 000 € pour accompagner la restructuration du cœur de quartier.

Par ailleurs, suite aux études urbaines et à la concertation réalisées en 2007 et 2008 qui ont permis d'arrêter et d'approuver les principes de réaménagement du quai des carrières blanches, le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 5 000 000 € HT.

Enfin, un certain nombre d'autres opérations seraient également modifiées en termes de calendrier et de maîtrise d'ouvrage.

L'enveloppe financière prévisionnelle du projet de rénovation urbaine du quartier de la Fontaine d'Ouche passerait de 24 M€ à plus de 27,5 M€. Cette évolution de l'investissement sur le quartier est notamment permise par un redéploiement de crédits d'autres opérations de la convention suite à des appels d'offres favorables, la meilleure mobilisation des crédits européens, ainsi qu'une juste valorisation des recettes foncières de certaines opérations.

L'ensemble de ces modifications porterait ainsi la participation de la Ville au financement des projets de rénovation urbaine des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche de 15 996 000 € à 16 296 156 € soit 300 356 € supplémentaires.

Afin de poursuivre la mobilisation des concours de l'Union Européenne, de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon et de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Municipal est invité à approuver le projet d'avenant à la convention consolidée de rénovation urbaine n°55 du 21 mars 2007 et son annexe financière, joint au rapport qui formalise les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2005-2011.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- dans le cadre des opérations de rénovation urbaine des quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche, décider la conclusion entre la Ville, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, la Région Bourgogne, le Département de la Côte d'Or, la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon et la Caisse des Dépôts et Consignations, de l'avenant n°3 à la convention consolidée de rénovation urbaine n°55 du 21 mars 2007 ;

2- arrêter la participation prévisionnelle de la Ville à 16 296 156 € ;

3- approuver le projet d'avenant proposé ainsi que son annexe financière, annexés au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

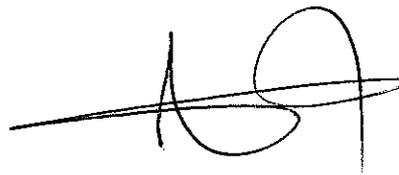
4- m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

5- solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'ANRU, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, et de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement des projets de rénovation urbaine proposés.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 5/02/10

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 5 FEV. 2010

